

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE PUILBOREAU**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/05/17

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à 18h30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison du Puilborain sous les présidences de Monsieur Didier PROUST, Président du CCAS et de Monsieur Denys SIMON, administrateur élu et adjoint au maire, en charge de l'Action Sociale.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier PROUST, Denys SIMON, Ghizlan VAN BOXSOM, Chantal DRAPEAU, Alain DENAIS, Dominique RAMBAUD, Solen NEVE, Alexandre TILAUD, Francelise LAVENTURE, Céline GEOFFROY, Evelyne GENTET et Evelyne COUDREAU

Étaient excusés : Madame Marie-Pierre DRUAUX-BOUTEIL (procuration à Evelyne COUDREAU)

Secrétaire de séance : Madame Ghizlan VAN BOXSOM

Secrétaire auxiliaire : Madame Anaïs FRAINEAU-ROUX

Date de convocation : Le 05 mai 2026

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

- Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu l'article R. 123-19 du Code de l'action sociale et des familles portant possibilité de désigner une commission permanente au sein du Conseil d'Administration ;
- Vu l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux délégations consenties par le Conseil d'Administration ;
- Vu la délibération n°2026-05-15 et n°2026-05-16 du Conseil d'Administration en date du 12 mai 2026 procédant à la création des commissions permanentes « instruction des aides financières et alimentaires » et « attribution de logements sociaux et communaux ».

Le Conseil d'Administration décide de procéder au vote à main levée.

- 1) Commission « instruction des aides financières et alimentaires » (7 membres dont le Président du CCAS de droit) : Didier PROUST, Chantal DRAPEAU, Evelyne GENTET, Céline GEOFFROY, Franceline LAVENTURE, Solen NÈVE et Denys SIMON ;

- 2) Commission « attribution de logements sociaux et communaux » (7 membres dont le Président du CCAS de droit) : Didier PROUST, Evelyne COUDREAU, Alain DENAIS, Marie-Pierre DRUAUX-BOUTEIL, Dominique RAMBAUD, Alexandre TILAUD et Ghizlan VAN BOXSOM.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** la nomination des membres désignés ci-dessus au sein des commissions permanentes ;

- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	13			

Fait à Puilboreau, le 18 mai 2026,

La secrétaire de séance
Ghizlan VAN BOXSOM



Le Président
Didier PROUST



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Denys SIMON

Acte rendu exécutoire après sa transmission

au Représentant de l'État le :

Et sa publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.